



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mercredi 26 juin 2019
Délibération n°2019-22

Membres présents :

<u>MEMBRES ELUS</u>	<u>MEMBRES EXTERIEURS</u>	<u>PERSONNALITES INVITEES</u>
<p>Collège B : Mme Claire GOLLETTY. M. Aurélien SIRI.</p> <p>Collège C : Mme Evelyne FONTAINE. M. Jean-Louis ROSE.</p> <p>Collège des BIATSS : M. Mounib MAOULIDA. M. Ridjal ABDOULAHY.</p> <p>Collège des USAGERS : M. Nadjim MCHANGAMA. M. Anil ABDOULKARIM.</p>	<p>Membres de droit : Monsieur Ambdi Hamada JOUWAOU représenté par M. Ilizé TSIMINO (avis consultatif). M. Philippe AUGÉ représenté par M. Aurélien SIRI.</p> <p>Représentant des activités économiques : Mme Bibi Echati MOUSSA.</p> <p>Personnalité extérieure : Mme Anrafati COMBO.</p>	<p>M. Dominique SORAIN, préfet de Mayotte. M. Fouad DOGGA, chargé de mission vie universitaire représentant le Vice rectorat de Mayotte. M. Fortuné DEMBI, Directeur des Ressources Humaines.</p> <p>QUORUM ordinaire : 11/20 <i>(majorité des membres en exercice présente ou représentée)</i></p> <p>QUORUM budgétaire et statutaire : 10/20 <i>(majorité de l'effectif légal présente)</i></p>

Membre absents (excusés) : Monsieur M. Benoit ROIG (Président de l'université partenaire de Nîmes), Monsieur Nicolas LEROY (Collège A), M. Vincent EGEA (Collège A).

Membres absents : M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI (Président du Conseil Départemental), M. Abdou DAHALANI (Représentant des organismes de salariés), Monsieur Zainal CHARAFOUDINE (Représentant des activités économiques), Monsieur Hugues DELOUTE (Personnalité extérieure).

Invités absents : Monsieur Jean-Marc LELEU (Directeur Régional des Finances Publiques de Mayotte), Madame Béatrice VINCENT (Responsable de la division de l'enseignement supérieur - Rectorat de la région académique Occitanie – Académie de Montpellier)

A l'ouverture de la séance, 11 personnes sont présentes sur les 20 membres composant le conseil d'administration, 1 procuration a été donnée : M. Philippe AUGÉ (président de l'université partenaire de Montpellier) à M. Aurélien SIRI.

En l'absence de procuration de M. Ambdi Hamada JOUWAOU à M. Ilizé TSIMINO sa représentation n'aura de fait qu'une valeur consultative.

Nature de l'acte :

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2011-1299 modifié du 12 octobre 2011 portant création du CUFR de Mayotte,
Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,
Vu le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 25 avril 2017;

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Approuve la reconduction du Diplôme Universitaire « Valeur de la République et Religion » telle que définie en annexe.

Article 2

Le montant des droits d'inscription au DU « Valeur de la République et Religion » s'élèvera à la somme de 300€ (trois cents Euros).

Article 3

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, chancelier des universités à Mayotte. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte.

Résultats du vote :

Nombre de votants..... : 11	Pour..... : 11
Abstention..... : 0	Contre..... : 0

La présidente du conseil d'administration du CUFR

Anrafati COMBO

Le directeur du CUFR

Aurélien SIRI

<p>Envoi au contrôle de légalité le :</p> <p><i>En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>	<p>Certifié exécutoire le :</p> <p><i>En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>
---	--

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MAYOTTE

DIPLÔME UNIVERSITAIRE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET RELIGIONS

Année universitaire 2019/2020

LE MOT DU DIRECTEUR



Le Préfet de Mayotte avait inauguré officiellement le 7 septembre 2015 l'ouverture du nouveau Diplôme d'Université « Valeurs de la République et islam » que j'ai eu l'honneur de créer au Centre Universitaire de Formation et de Recherche et de diriger pendant trois ans. Le Centre Universitaire de Mayotte répondait ainsi à la proposition de formation à l'apprentissage de la laïcité et des valeurs de la République contenue dans le document stratégique « Mayotte 2025 : une ambition pour la République », qui trace pour les dix années à venir le cheminement de Mayotte vers le droit commun de la République. La création d'un Diplôme d'Université sur les valeurs de la République s'inscrivait également dans la dynamique impulsée par le Gouvernement français sur l'ensemble du territoire national. Le Ministre de l'Intérieur avait présenté, en février 2015, une communication en Conseil des ministres relative au « dialogue avec l'islam » visant à la création de « formations civiles et civiques » destinées aux futurs ministres du culte. Les trois instances de dialogue avec l'islam de France, organisées par le Bureau central des cultes au Ministère de l'Intérieur les 15 juin 2015, 21 mars et 12 décembre 2016, ont permis de rappeler cette priorité.

Dans un souci d'harmonisation des diplômes universitaires (au nombre de 14 en 2017), il est apparu nécessaire d'élargir la formation à l'ensemble des religions présentes en France. Cette ouverture du champ religieux du Diplôme d'Université de Mayotte est souhaitable pour offrir le même socle de connaissances que les Diplômes d'Université de France métropolitaine. Néanmoins, cette formation continue de prendre en considération la spécificité mahoraise : le département de Mayotte est le seul territoire de la République où la population de confession musulmane est estimée à plus de 90 %. Des cours spécifiques sont proposés sur la médiation sociale et culturelle. Ce diplôme s'intitule, depuis 2016, « Valeurs de la République et Religions ».

Le Diplôme d'Université « Valeurs de la République et Religions » du Centre Universitaire de Mayotte fait partie des diplômes d'université de « formation civile et civique » labellisés (*art. 1^{er} de l'Arrêté du 31 juillet 2017 fixant la liste des formations civiles et civiques suivies par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires, publié au B.O. Min. Int., Août 2017, p. 100*), reconnus et soutenus par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Outre-mer. Les diplômes d'université de formation civile et civique ont un triple objectif :

1° transmettre un socle commun de connaissances dans trois grands domaines (*conformément à l'arrêté du 5 mai 2007 relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires et fixant les modalités d'établissement de la liste de ces formations*) :

- Institutions de la République et laïcité
- Grands principes du droit des cultes
- Sciences humaines et sociales des religions

2° développer des compétences en vue de faciliter la gestion des personnels et des institutions culturelles et préparer les aumôniers à l'exercice de leurs fonctions dans le cadre d'une administration ou de l'armée ;

3° promouvoir la connaissance du fait religieux et des religions implantées sur le territoire français, au regard notamment de leur organisation et de leurs doctrines dans le but de créer un espace de dialogue entre les publics de tradition spirituelle, philosophique ou intellectuelle variée et de favoriser les échanges interculturels et interprofessionnels au sein de la sphère universitaire.

Cette formation offre une approche universitaire, pluridisciplinaire, rationnelle, scientifique et non-confessionnelle, du fait religieux et de la laïcité, en même temps qu'une introduction au contexte socio-historique, au droit et aux institutions de la France, ainsi qu'une approche sur la radicalité. Ce diplôme universitaire apparaît ainsi comme une source de reconnaissance et d'un statut plus gratifiant, pour des personnes, musulmanes ou non, demandeurs de formations sur le fait religieux en général et sur l'islam en particulier.

L'objectif général du Diplôme d'Université « Valeurs de la République et Religions » est de contribuer à une meilleure insertion de la pratique des religions dans le cadre des lois de la République. Cette formation universitaire veut améliorer la connaissance d'une part, des normes applicables aux institutions et activités religieuses et, d'autre part, des principes républicains, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, telles qu'elles sont exprimées notamment par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, de la règle de la laïcité en particulier, qui garantit la liberté de conscience et le libre exercice du culte dans le cadre de la neutralité religieuse de l'État. Cette formation universitaire a pour but de permettre aussi de mieux appréhender la diversité culturelle et religieuse de la société française contemporaine.

SIRI AURELIEN

Directeur du Centre Universitaire de Mayotte



PUBLIC VISÉ :

Cette formation s'adresse à un large public :

- fonctionnaires (élus, agents des préfectures, enseignants, travailleurs sociaux, éducateurs, référents ou correspondants « laïcité » de chaque administration...), agents contractuels de droit public, agents en contrat aidé, agents qui exercent des fonctions au contact du public (*conformément à la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique*)
- cadres religieux des différents cultes (chrétiens, musulmans, imams exerçant dans les lieux de prière, maîtres coraniques...)
- personnes susceptibles de remplir des missions d'aumônerie et aumôniers de tous cultes travaillant dans des établissements pénitentiaires, des établissements hospitaliers et dans l'armée (*le Décret n° 2017-756 du 3 mai 2017 rend obligatoire, pour les aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires rémunérés et nouvellement recrutés, l'obtention d'un diplôme après le suivi d'une formation civile et civique agréée, comprenant un enseignement sur les grandes valeurs de la République*)
- anciens Cadis de Mayotte et leurs secrétaires greffiers, devenus ou appelés à devenir des médiateurs sociaux

- ministres du culte récemment arrivés sur le territoire français
- salariés du secteur privé concernés par le fait religieux
- responsables associatifs religieux ou de la société civile
- étudiants.

CALENDRIER :

- Pré-rentree : **30 septembre 2019**
- Début des cours : **mi-octobre 2019**
- Horaires : formation continue en cours du soir du lundi au vendredi (de 16h00 à 19h00), en session intensive ou étalés dans le temps, et le samedi matin.

DURÉE, EFFECTIFS ET LIEU :

- Volume horaire total : **150 heures**
- 30 candidats (max.)
- Lieu : les enseignements sont dispensés en France par le Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte, établissement d'enseignement supérieur public à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministre de l'Enseignement supérieur, et sont localisés à Dombeni sur le site du Centre Universitaire de Mayotte

VALIDATION DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'EXAMEN :

Les connaissances acquises au cours de cette formation font l'objet d'une évaluation en vue de la délivrance du diplôme.

Les examens ont lieu après la fin des enseignements et les résultats sont proclamés à la fin de la session unique d'examens. Les examens terminaux sont constitués de deux épreuves :

1° un écrit : QCM permettant de vérifier l'acquisition des connaissances

2° un grand oral devant un jury :

- Première partie : un sujet tiré au sort de mise en situation pratique

- Seconde partie : des questions à l'issue de la réponse apportée au cas pratique

La réussite aux examens entraîne la délivrance d'un diplôme d'établissement universitaire.

Condition de validation du diplôme : moyenne générale aux examens terminaux.

Possibilité de validation en deux ans maximum.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Ce diplôme universitaire est ouvert à tous, dans la limite des places disponibles. Aucune condition de diplôme n'est exigée pour l'inscription à cette formation. L'admission sera prononcée après examen du dossier de candidature par une commission de sélection. Le dossier de candidature se compose :

1° d'un *curriculum vitae*

2° d'une lettre de motivation

3° d'une copie du contrat de travail

4° de la copie du dernier diplôme obtenu.

Le dossier complet doit être déposé ou envoyé par courrier ou par courriel à la responsable administrative du diplôme (voir page 8). La date limite de dépôt du dossier est fixée au **15 septembre 2019**.

COÛT DE LA FORMATION :

300 euros

ENSEIGNEMENTS :

Les enseignements sont profanes et non religieux. Ils sont de niveau universitaire.

Les enseignements sont dispensés en présentiel sous forme de conférences (cours théoriques) et d'ateliers en groupe (sessions de cas pratiques). De nombreux supports seront utilisés : vidéos, *power point*.

CONTENU DE LA FORMATION :

Unité 1. Sciences des religions (65 heures)

- Module 1 : Histoire religieuse de la France (15 heures)

Après une présentation historiographique, le cours s'attachera à montrer la différenciation l'histoire de l'histoire ecclésiastique, c'est-à-dire entre à forte connotation confessionnelle et pastorale et une démarche scientifique qui s'insère dans l'histoire économique, sociale et politique. Ce faisant, outre le développement du christianisme à partir de l'époque romaine, ce cours s'attachera à présenter le monopole catholique sur les populations du Moyen âge, la manière dont il s'est enraciné (institutions, pratiques liturgiques, socialisation, lien entre monarchie et légitimité divine), la longue répression de la dissidence religieuse (catharisme, religions populaires, sorcellerie, christianisme non catholique, implantation-répression des protestantismes/tolérance-persécution), le rejet de l'altérité religieuse non chrétienne (le sort fluctuant des populations juives, le rapport très conflictuel, féodal puis colonial au monde musulman, croisades, guerres. Ce panorama servira à expliquer l'actuelle diversité religieuse de la population française et à décrire l'implantation récente de l'Islam en France, en rapport avec la composition de son territoire (métropole et outre-mer). Le cours se terminera sur les derniers phénomènes de notre époque : sécularisation d'un côté et revendications religieuses de l'autre.

- Module 2 : Sociologie des religions en France (15 heures)

Ce cours s'attachera à explorer les études sur les religions en France et dans le monde, prises sous leur angle sociologique, c'est-à-dire à travers leurs expressions historiques, culturelles et sociales, et ce, de la Révolution française à nos jours.

Il reviendra sur les grands paradigmes de la sociologie des religions à savoir la définition des concepts de laïcisation et de sécularisation et leurs évolutions récentes telles qu'elles ont été mis en évidence dans le cadre de la discipline sociologique. Plusieurs exemples nationaux seront présentés.

Puis il s'intéressera aux enjeux historiques et académiques d'une approche confessionnelle et/ou laïque des religions tant hier qu'aujourd'hui. Il analysera les productions récentes en sociologie des religions et présentera leurs résultats et les enjeux qu'ils recouvrent. Un temps sera consacré à la présentation d'un champ relativement nouveau : la sociologie de la laïcité en France.

Il se conclura par une étude sociologique des formes prises par la gestion du pluralisme religieux en France, dans le cadre d'une République laïque, que ce soit en métropole ou en Outre-mer.

Plan :

- Laïcisation et sécularisation en France et dans le monde (XIXe-XXIe siècles).
- Etudier les religions : de l'approche confessionnelle à l'approche académique laïque, les différentes écoles et leurs enjeux.
- Les différents champs de la sociologie des religions (sociologie du catholicisme et des minorités religieuses et/ou philosophiques).
- Sociologie de la laïcité ou la laïcité prise comme objet d'études : le débat entre les valeurs et les principes juridico-politique.
- Religions et gestion du pluralisme en France et en Outremer de la Révolution à nos jours.

- **Module 3** : Géopolitique du Moyen orient et du djihad global (20 heures)

Ce cours présentera les concepts clés de l'islam et plus particulièrement l'approche littéraliste du sunnisme à travers le salafisme et le djihadisme ainsi que relations internationales et la géopolitique du moyen orient de la fin du califat ottoman à DAESH et abordera une histoire du djihad global

- **Module 4** : Approche culturelle des religions (15 heures)

Il s'agit à travers ce module de dresser quelques points de convergences et de divergence entre les trois religions monothéistes. Trois axes nous permettront d'aborder ces points :

1° Les figures emblématiques telles que les prophètes : Moïse, Ibrahim, Joseph, Marie, Jésus...

2° L'image des juifs et des chrétiens dans la bible et le Coran

3° Les rites et pratiques

Unité 2. Droit et religions (65 heures)

- **Module 5** : Institutions de la République française, laïcité et religions (30 heures)

- Aspects théoriques (15 heures) :

I. Régime de séparation

- Rappel historique : gallicanisme, révolution, concordat et loi de 1905

- Définition : neutralité de l'Etat vis-à-vis des croyances et religions, liberté de religion, pluralisme

- Principe juridique : Un principe à valeur constitutionnelle

- Les grandes lois laïques et leur interprétation par le Conseil d'Etat

II. Les valeurs de la République Française

III. Islam et République

A) L'islam en France

1) Les Français musulmans : entre intégration, divisions et affirmations identitaires

2) L'approche littéraliste, phénomènes de radicalisation

B) L'islam de France

1) La volonté de l'Etat d'identifier un interlocuteur

2) L'instance de dialogue

- Analyse pratique (15 heures)

L'intervention sera organisée afin de donner aux étudiants des clés pour mieux appréhender les situations impliquant le fait religieux dans leur pratique professionnelle et religieuse. A chaque séance correspondra un thème (l'école, vie et mort, la visibilité, les demandes religieuses, le rapport à la différence) et un objectif pédagogique (savoir utiliser les règles juridiques, enlever le caractère religieux du fait, apprendre à se décentrer, connaître son rapport au conflit, l'ouverture à la différence).

- **Module 6** : Libertés fondamentales et droit des religions (20 heures) Cette unité d'enseignement situe les religions dans la sphère du droit privé. Elle présente les relations entre les religions et le droit des personnes et de la famille, entre le monde du travail et de l'entreprise face aux religions, mais aussi du fait religieux face aux statuts personnels.

1. Droit de la famille et religions

Cet enseignement a pour objectif de maîtriser le fait religieux face au droit des personnes et de la famille :

- l'individualisation de la personne (nom, prénom),

- l'intégrité physique (circoncision, transfusions sanguines, dons d'organes),

- la vie privée et la religion,

- le couple et la religion.

2. Droit du travail et religions

Cet enseignement a pour objectif de connaître les liens unissant religions et organisation du travail et de l'entreprise :

- les religions et les entreprises privées,
- les religions face aux pratiques commerciales.

Le cours traite notamment de l'expression et de la gestion du fait religieux en entreprise :

- analyse des situations liées au comportement, au jeûne, à la prière, aux signes religieux, aux fêtes religieuses et aux rites alimentaires ;
- étude de la jurisprudence récente et études de cas.

La problématique des libertés fondamentales et du droit des religions est devenue centrale dans les rapports que l'Etat entretient avec ses citoyens comme avec les institutions culturelles. Les conventions internationales, la législation française et la jurisprudence ont su poser, depuis des décennies, le cadre d'un vivre-ensemble à ajuster sans cesse. Les quinze heures consacrées à l'entrecroisement du fait religieux et des libertés fondamentales permettront l'étude de ces ajustements. Nous verrons ainsi à quel point la dimension religieuse traverse la plupart de ces libertés (liberté de conscience, d'expression, d'association, d'entreprendre, d'enseignement, droits à la vie privée et à une vie familiale) et comment la loi et le juge se saisissent des situations concrètes où ces mêmes libertés croisent la liberté religieuse dans notre société (vie humaine, mariage, filiation, école, emploi, entreprise, armée, hospitalisation, prison, funérailles...).

- Module 7 : Droit privé et religions (10 heures)

Cette unité d'enseignement situe les religions dans la sphère du droit privé. Elle présente les relations entre les religions et le droit des personnes et de la famille, d'une part entre la religion et le monde du travail et de l'entreprise face aux religions, mais aussi du fait religieux face aux statuts personnels. La problématique des libertés fondamentales et du droit des religions est devenue centrale dans les rapports que l'état entretient avec ses citoyens comme les institutions culturelles. Les conventions internationales, la législation française et la jurisprudence.

1. Droit de la famille et religions

Cet enseignement a pour objectif de maîtriser le fait religieux face au droit des personnes et de la famille :

- l'individualisation de la personne (nom, prénom),
- l'intégrité physique (circoncision, transfusions sanguines, dons d'organes),
- la vie privée et la religion,
- le couple et la religion.

2. Droit du travail et religions

Cet enseignement a pour objectif de connaître les liens unissant religions et organisation du travail et de l'entreprise :

- les religions et les entreprises privées,
- les religions face aux pratiques commerciales.

Le cours traite notamment de l'expression et de la gestion du fait religieux en entreprise :

- analyse des situations liées au comportement, au jeûne, à la prière, aux signes religieux, aux fêtes religieuses et aux rites alimentaires ;
- étude de la jurisprudence récente et études de cas.

- Module 8 : Droit public et religions (10 heures)

1. Droit administratif des religions :

Cet enseignement a pour objectifs de savoir définir l'espace public et comprendre les enjeux de la distinction "public/privé", connaître les restrictions apportées à la liberté de religion des agents publics et des usagers du service public, savoir de quels outils juridiques les autorités publiques disposent pour

assurer le maintien de la laïcité dans les établissements. Ce cours aborde l'ordre public et les religions (par exemple les manifestations religieuses sur la voie publique).

2. Droit public des cultes :

Cet enseignement développe les normes régissant l'organisation des cultes (régimes des associations cultuelles, des édifices du culte, statut des ministres du culte et fiscalité des cultes) et la police des cultes (obligations respectives des autorités publiques et religieuses).

Unité 3. Approche de la radicalité (15 heures)

- Module 9 : Dérives sectaires et indicateurs de basculement (15 heures)

Ce cours analysera les processus de radicalisation à travers la problématique d'emprise mentale et de dérive sectaire.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Responsable pédagogique :

THILLE Frantz, *Professeur agrégé d'Histoire au Centre Universitaire de Mayotte*. Référent laïcité.

Intervenants :

COUARD Julien, *Maître de conférences en droit public à l'Université de Toulon Sud-Var, corédacteur en chef de l'annuaire Droit et Religions, chargé de cours à l'Université Catholique de Lyon*

FULCHIRON Hugues, *Professeur des Universités en droit privé à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Président honoraire et Doyen honoraire de l'Université Jean Moulin Lyon 3*

IACONO Geneviève, *Maître de conférences en Sciences H.D.R. en droit public, Emérite, à l'université Lyon2*

MONTEIL Bertheline, *Magistrat honoraire, Présidente de la commission d'urgence foncière de Mayotte*

PORTIER Philippe, *Directeur d'études à l'École pratique des hautes études (Paris-Sorbonne) Chaire « Histoire et sociologie des laïcités », Directeur du Groupe Sociétés, Religions, Laïcités, Agrégé de science politique, Membre des comités éditoriaux des Archives en Sciences Sociales des Religions et de Teoria e cultura, Directeur des deux collections : « L'Univers des Normes » et « Sciences des Religions » aux Presses Universitaires de Rennes.*

THILLE Frantz *Professeur agrégé d'Histoire au C.U.F.R. référent laïcité, intervenant dans les actions de prévention de la radicalité et dans le cadre du dispositif PLAT (Plan de lutte antiterroriste)*

LAMOUCHI Wassim *Professeur d'Histoire-géographie dans l'Académie de Mayotte, Diplômé en Droit public*

CONTACT :

Manuela PINEAU, *Chargée de missions administratives au Centre Universitaire de Mayotte*

Tél. 02 69 63 83 00

E-mail : manuela.pineau@univ-mayotte.fr

Accueil du lundi au jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 12h30. Le responsable de la formation reçoit uniquement sur rendez-vous.
--



Cérémonie officielle de remise des diplômes universitaires le 22.10.2016



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DEMANDE DE SUBVENTION

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc...) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc..., puis l'imprimer si nécessaire.

Une notice est disponible en annexe pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Veillez cocher la case correspondant à votre situation de demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

Veillez retourner ce dossier à l'administration suivante (et donner les précisions demandées) :

Etat – Ministère (Direction/Service) **DLPAJ/Bureau Central des Cultes (BCC)**.....

Si vous sollicitez une subvention d'une autre administration ou d'un autre organisme, merci de cocher la case correspondante et de préciser le nom de l'administration/l'organisme concerné et le montant de la subvention accordée par celle-ci :

Etat – Ministère (Direction/Service) **Préfecture de Mayotte , Politique de la ville**.....

Conseil régional.....

Conseil départemental.....

Commune ou Intercommunalité.....

Autre organisme public.....

Autre (précisez)

1. Identification de l'Université

Nom - Dénomination : CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MAYOTTE

Numéro SIRET : I_1_I_3_I_0_I_0_I_1_I_6_I_3_I_1_I_4_I_0_I_0_I_0_I_1_I_0_I

Adresse de l'Université : Route nationale 3 Iloni

Code postal : 97660.....Commune : DEMBENI.....

Commune déléguée le cas échéant :

Téléphone : 0269617036..... Télécopie :

Courriel : secretariat@univ-mayotte.fr.....

Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : BP 53.....

Code postal : 97660.....Commune : DEMBENI.....

Commune déléguée le cas échéant :

Identification du Représentant légal de l'Université (personne désignée par les statuts)

Nom : SIRI.....Prénom : AURELIEN.....

Fonction : DIRECTEUR.....

Téléphone : 0269638301.....

Courriel : aurelien.siri@univ-mayotte.fr.....

Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention et de son suivi (si différente du représentant légal)

Nom :Prénom :

Fonction :

Téléphone :Courriel :

2. Moyens humains mis à disposition pour la mise en œuvre du diplôme universitaire

Précisez le nombre et les statuts du personnel en charge de la formation. (Ex : professeurs d'universités, maître de conférences, intervenants extérieurs/consultants...)

Responsable pédagogique :

SIRI Aurélien, Maître de conférences en droit privé au Centre Universitaire de Mayotte, Directeur du Centre Universitaire de Mayotte

Responsable administratif :

HALIFA Warda, Chargée de missions administratives au Centre Universitaire de Mayotte

Intervenants :

AFROUKH Mustapha, Maître de conférences en droit public à l'Université de Montpellier, Directeur du Diplôme d'Université « Religions et Société démocratique »

AL ARDAH Leila, Professeure certifiée d'arabe au Lycée de Sada, Conseillère pédagogique, Chargée d'enseignement au Centre Universitaire de Mayotte

CHELINI-PONT Blandine, Professeure des Universités en histoire contemporaine à Aix-Marseille Université, Responsable de l'Equipe Droit et Religion du Laboratoire Interdisciplinaire Droit des Médias et des Mutations Sociales, EA 4328, ED 67 Sciences Juridiques et Politiques, Aix-Marseille Université, Membre associée du Groupe de sociologie des Religions et de la Laïcité, UMR 8582-Ecole Pratique des Hautes Etudes-CNRS, Responsable scientifique de l'Annuaire Droit et Religions, PUAM

COUARD Julien, Maître de conférences en droit public à l'Université de Toulon Sud-Var, corédacteur en chef de l'annuaire Droit et Religions, chargé de cours à l'Université Catholique de Lyon

FULCHIRON Hugues, Professeur des Universités en droit privé à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Président honoraire et Doyen honoraire de l'Université Jean Moulin Lyon 3

MALBERT Thierry, Docteur en Anthropologie, Maître de conférences en Sciences de l'Éducation à l'Université de La Réunion et Coresponsable du DU « République et religions »

MOHAMED-SOYIR BAJARAFIL Kassim, linguiste (PhD), professeur de Lettres-Histoire, Ancien chargé de cours d'arabe aux Universités Paris VIII et Paris XII, Islamologue, théologien, Secrétaire Général du Conseil Théologique Musulman de France

M'SAÏDIÉ Thomas, Maître de conférences en droit public au Centre Universitaire de Mayotte, Responsable du Département Droit-Economie-Gestion

PORTIER Philippe, Directeur d'études à l'École pratique des hautes études (Paris-Sorbonne) Chaire « Histoire et sociologie des laïcités », Directeur du Groupe Sociétés, Religions, Laïcités, Agrégé de science politique, Membre des comités éditoriaux des Archives en Sciences Sociales des Religions et de Teoria e cultura, Directeur des deux collections : « L'Univers des Normes » et « Sciences des Religions » aux Presses Universitaires de Rennes.

3. Budget prévisionnel de l'Université

Exercice 2017/ 2018

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achat¹	362805	70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services,	224655
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	362805	74- Subventions d'exploitation²	2129457
Autres fournitures		Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) :	
61 - Services extérieurs	313210	- Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	2129457
Locations immobilières et immobilières	32740	-	
Entretien et réparation	226191	Région(s) :	
Assurance	18184	-	
Documentation	35194	-	
Divers	900	Intercommunalité (s) : EPCI ³	
62 - Autres services extérieurs	604310	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	28425	-	
Publicité, publication	24865	Commune(s) :	
Déplacements, missions	423970	-	
Services bancaires, autres	127050	Organismes sociaux (à détailler) :	
63 - Impôts et taxes	2171		
Impôts et taxes sur rémunération,	2171	Fonds européens	
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	561166	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - emploi aidés)	
Rémunération des personnels	479280		
Charges sociales	81886	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées : (Autres aides, dons ou subventions affectées)	
65 - Autres charges de gestion courante	133534	75 - Autres produits de gestion courante	22212
66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles	172625	76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements	226503	78 – Reprise sur amortissement et provisions	
69 – Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79– Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures	
I. Charges indirectes		I. Ressources indirectes	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges	2376323	Total des produits	2376323
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	2376323	TOTAL	2376323

Attention : le total des charges doit être égal au total des produits.

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² Votre attention est attirée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

4.1. Description de la formation (1/2)

Identification de la personne responsable de la formation

Nom : SIRI.....Prénom : AURELIEN.....

Fonction : Directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte.....

Téléphone : 0269 63 83 01.....Courriel : aurelien.siri@univ-mayotte.fr.....

Nouvelle formation

Renouvellement de la formation

Intitulé du DU: Valeurs de la République et Religions

Objectifs de la formation :

L'objectif général du Diplôme d'Université « Valeurs de la République et Religions » est de contribuer à une meilleure insertion de la pratique des religions dans le cadre des lois de la République. Cette formation universitaire veut améliorer la connaissance d'une part, des normes applicables aux institutions et activités religieuses et, d'autre part, des principes républicains, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, telles qu'elles sont exprimées notamment par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, de la règle de la laïcité en particulier, qui garantit la liberté de conscience et le libre exercice du culte dans le cadre de la neutralité religieuse de l'État. Cette formation universitaire a pour but de permettre aussi de mieux appréhender la diversité culturelle et religieuse de la société française contemporaine.

➤ A quelles attentes répond-il ?

Cette formation tente de répondre à une demande de connaissance ou de renforcement des connaissances indispensables des lois de la République après la départementalisation de Mayotte, et à un besoin de reconnaissance universitaire des compétences notamment des Cadis de Mayotte, devenus des fonctionnaires du Conseil départemental, après la perte, en 2010, de leurs fonctions judiciaires, notariales et d'état civil.

➤ Qui a identifié ce besoin ? (usagers, pouvoirs publics...)

L'ouverture du D.U. « Valeurs de la République et Religions », créé au C.U.F.R. de Mayotte, répond à la proposition de formation des responsables religieux et des acteurs concernés, à l'apprentissage de la laïcité et des valeurs de la République, proposition contenue dans le document stratégique « Mayotte 2025 : une ambition pour la République », qui trace pour les huit années à venir le cheminement de Mayotte vers le droit commun de la République.

Description du contenu de la formation :

Cette formation civile et civique poursuit un triple objectif :

1° transmettre un socle commun de connaissances dans trois grands domaines (conformément à l'arrêté du 5 mai 2007 relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires et fixant les modalités d'établissement de la liste de ces formations) :

- Institutions de la République et laïcité
- Grands principes du droit des cultes
- Sciences humaines et sociales des religions

2° développer des compétences en vue de faciliter la gestion des personnels et des institutions culturelles et préparer les aumôniers à l'exercice de leurs fonctions dans le cadre d'une administration ou de l'armée ;

3° promouvoir la connaissance du fait religieux et des religions implantées sur le territoire français, au regard notamment de leur organisation et de leurs doctrines dans le but de créer un espace de dialogue entre les publics de tradition spirituelle, philosophique ou intellectuelle variée et de favoriser les échanges inter-culturels et inter-professionnels au sein de la sphère universitaire.

Cette formation offre une approche universitaire, pluridisciplinaire, rationnelle, scientifique et non-confessante, du fait religieux et de la laïcité, en même temps qu'une introduction au contexte socio-historique, au droit et aux institutions de la France, et prête une attention particulière à la linguistique, en favorisant notamment l'enseignement de l'arabe (non réduit au Coran et à l'islam), dont la richesse culturelle peut susciter la curiosité de publics divers, au-delà du seul public d'origine arabe. Ce diplôme universitaire apparaît ainsi comme une source de reconnaissance et d'un statut plus gratifiants, pour des personnes, musulmanes ou non, demandeurs de formations sur le fait religieux en général et sur l'islam en particulier.

Inscription dans le cadre d'une politique publique (par exemple, une mission de l'Etat, une orientation régionale, etc...) :

La création d'un Diplôme d'Université sur les valeurs de la République s'inscrivait également dans la dynamique impulsée par le Gouvernement français sur l'ensemble du territoire national. Le Ministre de l'Intérieur avait présenté, en février 2015, une communication en Conseil des ministres relative au « dialogue avec l'islam » visant à la création de « formations civiles et civiques » destinées aux futurs ministres du culte. Les trois instances de dialogue avec l'islam de France, organisées par le Bureau central des cultes au Ministère de l'Intérieur les 15 juin 2015, 21 mars et 12 décembre 2016, ont permis de rappeler cette priorité.

Public bénéficiaire :

Précisez les éléments suivants : nombre moyen d'inscrits attendus à la formation et type de publics (mixité étudiants, cadres religieux par cultes, agents publics, secteur privé et associatif).

Cette formation s'adresse à un large public :

- cadres religieux des différents cultes (chrétiens, musulmans, imams exerçant dans les lieux de prière, maîtres coraniques...)
- ministres du culte récemment arrivés sur le territoire français
- personnes susceptibles de remplir des missions d'aumônerie et aumôniers de tous cultes travaillant dans des établissements pénitentiaires, des établissements hospitaliers et dans l'armée (le Décret n° 2017-756 du 3 mai 2017 rend obligatoire, pour les aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires rémunérés et nouvellement recrutés, l'obtention d'un diplôme après le suivi d'une formation civile et civique agréée, comprenant un enseignement sur les grandes valeurs de la République)
- anciens Cadis de Mayotte et leurs secrétaires greffiers, devenus ou appelés à devenir des médiateurs sociaux
- fonctionnaires (élus, agents des préfectures, enseignants, travailleurs sociaux, éducateurs, référents ou correspondants « laïcité » de chaque administration...), agents contractuels de droit public, agents en contrat aidé, agents qui exercent des fonctions au contact du public (conformément à la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique)
- salariés du secteur privé concernés par le fait religieux
- responsables associatifs religieux ou de la société civile
- étudiants.

4.2. Projet – Objet de la demande Description de la formation (2/2)

Moyens matériels et humains mis en œuvre (cours en présentiel, tutorat, évaluation, suivi pédagogique...):

Les enseignements sont profanes et non religieux. Ils sont de niveau universitaire.

Les enseignements sont dispensés en présentiel sous forme de conférences (cours théoriques) et d'ateliers en groupe (sessions de cas pratiques). De nombreux supports seront utilisés : vidéos, power point.

Deux options facultatives en langue (français et/ou arabe) sont proposées aux étudiants qui en présenteraient le besoin ou qui en manifesteraient l'intérêt.

Volume horaire total : 145 heures (sans comprendre les options facultatives de français et d'arabe)

Zone géographique ou territoire couvert par la formation (indiquez le lieu de la formation ainsi que le rayonnement local du DU) :

Département de Mayotte.

Les enseignements sont dispensés en France par le Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte, et sont localisés à Dembéni sur le site du Centre Universitaire de Mayotte.

Période de réalisation:

Date: du 3_10_19_12_10_11_17_1 au 3_10_19_12_10_11_8_1

Durée de réalisation: 1 an

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs de la formation (mesure de l'assiduité, contrôle de l'acquisition des connaissances, comité de pilotage afin d'améliorer la performance du programme de la formation...):

Les connaissances acquises au cours de cette formation font l'objet d'une évaluation en vue de la délivrance du diplôme.

Les examens ont lieu après la fin des enseignements et les résultats sont proclamés à la fin de la session unique d'examens. Les examens terminaux sont constitués de deux épreuves :

1° un écrit : QCM permettant de vérifier l'acquisition des connaissances

2° un grand oral devant un jury :

- Première partie : un sujet tiré au sort de mise en situation pratique

- Seconde partie : des questions à l'issue de la réponse apportée au cas pratique

La réussite aux examens entraîne la délivrance d'un diplôme d'établissement universitaire.

Condition de validation du diplôme : moyenne générale aux examens terminaux.

Possibilité de validation en deux ans maximum.

5.1 Budget prévisionnel de la formation

Identifiez la nature et l'objet des 3 postes de dépenses les plus significatifs :

1° Déplacements et missions des intervenants

2° Heures de formation

3° Charges (assurances, électricité, fluides, entretien, maintenance...)

**Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires de la formation ?
Si oui, indiquez la grille tarifaire appliquée par type de public (étudiants, ministres du culte, agents financés par leur employeur...) :**

Oui.

La formation est payante :

- Personnes qui assurent sur leurs fonds personnels le coût de la formation proposée : 300 euros
- Personnes dont la formation est prise en charge par une entreprise ou un institutionnel : 500 euros
- Etudiants inscrits au CUFR : 150 euros

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

5.2 Budget prévisionnel de la formation

Exercice 2017 / 2018

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
I. Charges directes affectées à l'action				I. Ressources directes affectées à l'action			
60 - Achat⁴				70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services,	4500		
Prestations de services							
Achats matières et fournitures				74- Subventions d'exploitation⁵	15000		
Autres fournitures				Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) :			
61 - Services extérieurs				- Ministère de l'Intérieur	15000		
Locations immobilières et immobilières				-			
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance				-			
Documentation				-			
Divers				Intercommunalité (s) : EPCI ⁶			
62 - Autres services extérieurs	13000			-			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				-			
Publicité, publication	500			Commune(s) :			
Déplacements, missions	12500			-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (à détailler) :			
63 - Impôts et taxes							
Impôts et taxes sur rémunération,				Fonds européens			
Autres impôts et taxes							
64- Charges de personnel	11000			L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - emploi aidés)			
Rémunération des personnels,	11000						
Charges sociales,				Autres établissements publics			
Autres charges de personnel				Aides privées : (Autres aides, dons ou subventions affectées)			
65 - Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion courante			
66 - Charges financières				77 - Produits exceptionnels			
67 - Charges exceptionnelles				76 - Produits financiers			
68 - Dotation aux amortissements				78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
I. Charges indirectes affectées à l'action				I. Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement	12000						
Frais financiers							
Autres							
Total des charges	36000			Total des produits	19500		
86- Emplois des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL	36000			TOTAL	19500		
La subvention de 15000€ représente 76,9% du total des produits : (montant attribué/total des produits) X 100							

⁴ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁵ Votre attention est attirée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

⁶ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

7.1. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat

Si, et seulement si, l'organisme a déjà reçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne et des aides d'Etat (de type : « *Décision Almunia* », « *Règlement de minimis* », « *Régime d'aide pris sur la base du RGEC* »...), renseignez le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention	Années pour laquelle/lesquelles la subvention a été attribuée	« Décision/Règlement/Régime d'aide européen » à laquelle se réfère la subvention	Identification de l'Autorité publique ayant accordé la subvention	MONTANT

Précisez si le montant de la subvention perçue est :

- inférieur ou égal à 500 000 €
- supérieur à 500 000 €

Attention : le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention. Cette attestation n'a pour effet que de permettre aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution.

7.2. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande

Je soussigné, nom et prénom : SIRI Aurélien

Représentant légal du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'Université, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures – celle du représentant légal et celle de la personne désignée comme son représentant) lui permettant d'engager celle-ci⁷.

Certifie :

- que le CUFR est à jour de ses obligations administratives⁸, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subvention déposées auprès d'autres financeurs publics) ;
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée sur le compte bancaire du CUFR (joindre une fiche d'identité de l'Université intégrant les statuts de l'Université ainsi qu'un RIB).

Fait, le ****,.....à DEMBENI.....

Signature

⁷ L'article 1984 du Code Civil énonce que : « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. »

⁸ Changements de dirigeants, modifications de statuts etc...

Annexe financière
Diplôme d'université "Valeurs de la République et Religions"
Session 2019-2020

R E C E T T E S	OBJET	MONTANT	OBSERVATIONS
	Droits de la formation continue	6 000,00	Effectif attendu : 20 auditeurs tarif applicable : 300€ par auditeur
	Subvention spécifique du ministère de l'Intérieur	15 000,00	Instruction par le bureau central des cultes
	Total RECETTES	21 000,00 €	
D E P E N S E S	Frais généraux	979,20	contribution aux dépenses d'administration et de logistique (papier, reprographie...)
	Annonces, insertion dans les journaux, publicité	500,00	réalisation de la plaquette de présentation, inserts dans la presse locale
	Déplacement et missions	10 390,00	Coût paramétrique moyen de 2.078€ par missionnaire : transport 1.100€, hébergement 789€, défraiement 189€ (base 5 missionnaires)
	Heures de formation	9 130,80	Référentiel de 210 heures EQTD (y compris rémunération responsable DU) avec un coût chargé horaire de 43,48€
	Total DEPENSES	21 000,00 €	

nombre d'auditeurs	20
COUT moyen par auditeur	1 050,00 €